

ANNEXE 7

Compléments d'informations sur le projet de construction d'une surface commerciale ALDI - commune SAINT ETIENNE (42100)

INFORMATIONS PARCELLES	
Adresse :	92 Rue de la Montat – 42100 SAINT ETIENNE
Parcelles :	Section DX N°155 – 161 – 164 – 276 - 277
Surface	4 880 m ²
Zonage PLU	Zone UAC Correspondant à des zones urbaines des quartiers un peu plus périphériques.

PHASE CHANTIER	
Incidence du projet	Mesures d'évitement / réduction incidences
Terrassement du terrain. Seule l'évacuation des matériaux issus de la démolition des bâtiments existants et de la dépollution des sols est prévue.	- Intervention d'une entreprise spécialisée dans le traitement des sols pollués. Création de bordereaux de suivi. Envoie des terres et matériaux dans un centre de traitement des déchets spécialisé. - Aucun remblai prévu.
Démolition des bâtiments actuels	- Des diagnostics pollutions et amiante ont été réalisés. - Gestion des matériaux, dépollution, évacuation vers des centres de stockages et traitement adaptées. - La destination exacte sera déterminée par l'entreprise en charge des travaux de démolition. L'entreprise retenue mettra en œuvre toutes les normes et réglementation relatives à démolition du bâtiment, le transport et le traitement des déchets.
Travaux sur espaces naturelles du site. Suppression d'une dizaine d'arbres et buissons décoratifs en périphérie des bâtiments actuels.	23 nouveaux arbres seront plantés sur les espaces verts et parkings du projet, des essences locales seront retenues.
Passages et circulation d'engins sur les axes routiers.	Balisage du chantier, panneaux d'avertissement sur la circulation d'engins lors des travaux. Mise en sécurité des sorties d'engins.

PHASE D'ACTIVITE	
Incidence du projet	Mesures d'évitement / réduction incidences
<u>Flux et trafic</u> Le site est déjà occupé par des bâtiments d'activités qui entraînent un trafic. Estimation nb véhicules projet : 250 -350 /jour. Traffic moyen journalier N488 : Entre 20 00 et 70 000 Circulation des véhicules en journée sur les périodes d'ouverture du magasin comme actuel.	Chaque bâtiment/activité présent actuellement possède un accès sur la rue de Montat ou le Bd du 38^{ème} Régiment d'Infanterie. Le projet prévoit de conserver un accès sur chacun de ces axes routiers, reliés par une servitude de passage sur des terrains mitoyens privés pour faciliter la circulation. L'incidence sur les flux et trafics sera très faible à nulle.  Source DDT 42
<u>Nuisances sonores</u> - Installations de ventilations et réfrigération. - Engins d'entretien des espaces verts. - Circulation véhicules.	- Les installations de ventilations et réfrigération seront installées à l'arrière du bâtiment. Elles seront conçues pour être conformes aux prescriptions et seuils réglementaires mentionnées aux articles R1336-4 à R1336-13 du code de la Santé Public, relatifs aux dispositions applicables aux bruits de voisinages. - L'entretien des espaces verts sera effectué en journée, à des horaires adaptés pour limiter leur incidence sonore sur le voisinage. - La circulation des véhicules sur le site aura lieu en journée sur les périodes d'ouverture du magasin et à vitesse réduite.
<u>Nuisance olfactive</u> Le projet n'engendre pas d'odeurs et n'est pas concerné par des nuisances olfactives.	/

<u>Nuisance lumineuse</u> Eclairage des bâtiments et des parkings / voiries et enseignes lumineuses	L'éclairage des bâtiments sera principalement orienté vers la rue de Montat et le Bd du 38^{ème} Régiment d'Infanterie qui sont équipés de lampadaires. Les enseignes s'éteignent la nuit, ainsi que les lumières du magasin après fermeture. Sonde crépusculaire. L'éclairage sera réalisé en LED. Les aménagements s'inscrivent dans une zone lumineuse périurbaine.
<u>Risque de pollution</u> Le principal risque et le déversement accidentel de produit polluant sur le Parking.	Le projet ne prévoit pas de station-service. Le projet ne rejettera aucune eau de process. Aucun produit polluant ne sera présent en grande quantité sur le site. Cas d'une pollution accidentelle sur parking : Elle sera confinée dans le réseau de collecte et de rétention pluvial du site pour permettre le pompage et l'intervention d'entreprises spécialisées.

GEOLOGIE	
Formations au droit du site :	• h5f : Schistes et grès , assise d'Avaize (Stéphanien supérieur) • hH5e : Schistes et grès, conglomérats, assise de St Etienne, Série du Treuil (Stéphanien moyen).
	

NATURA 2000

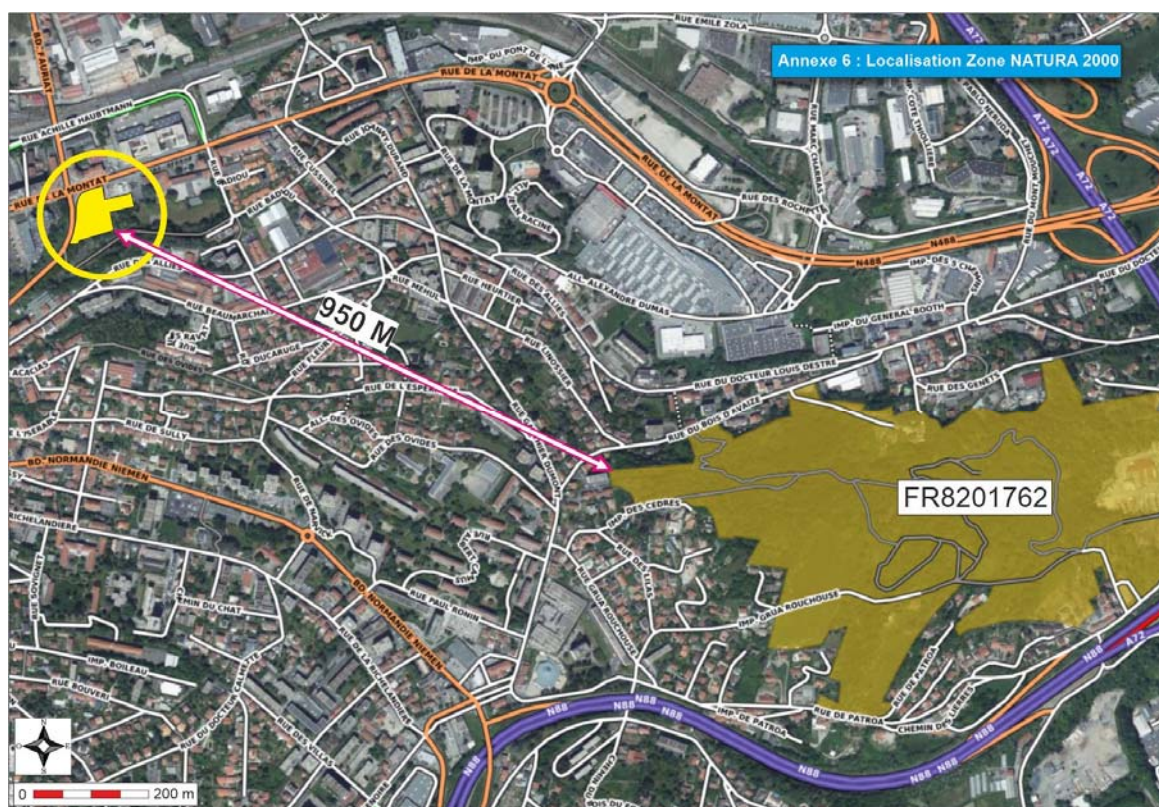
Sur le site :

Aucune

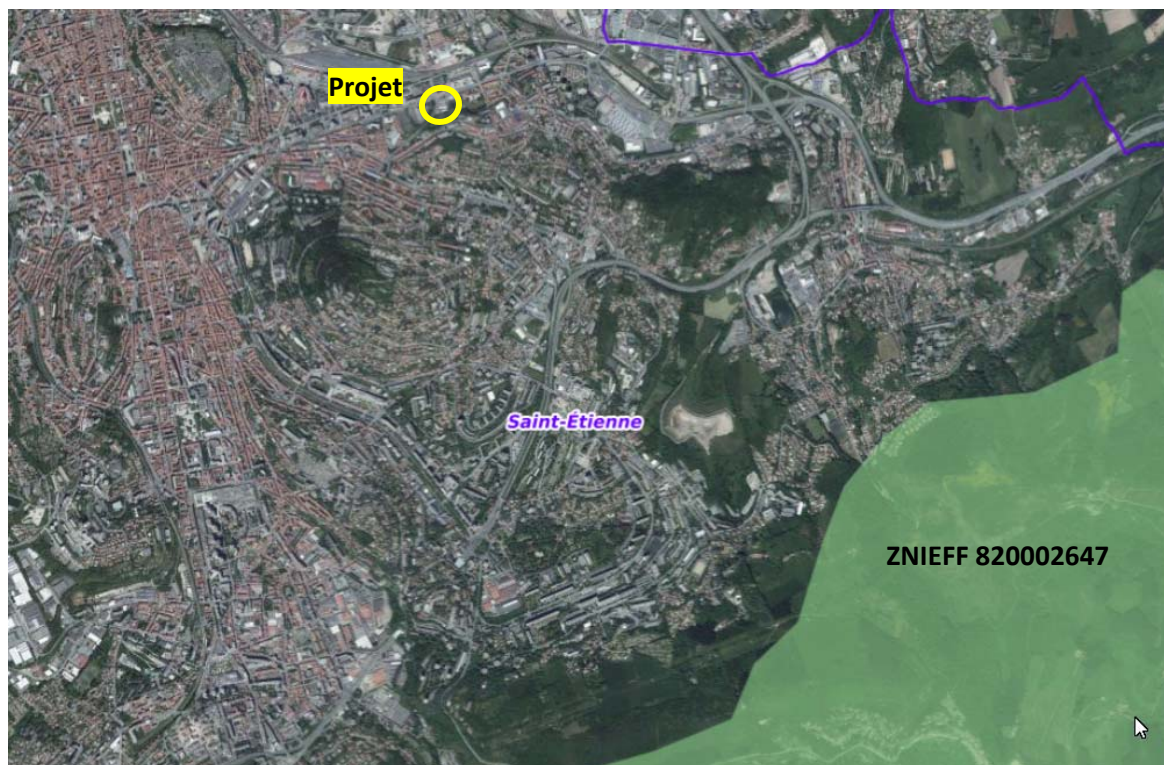
A proximité :

Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat

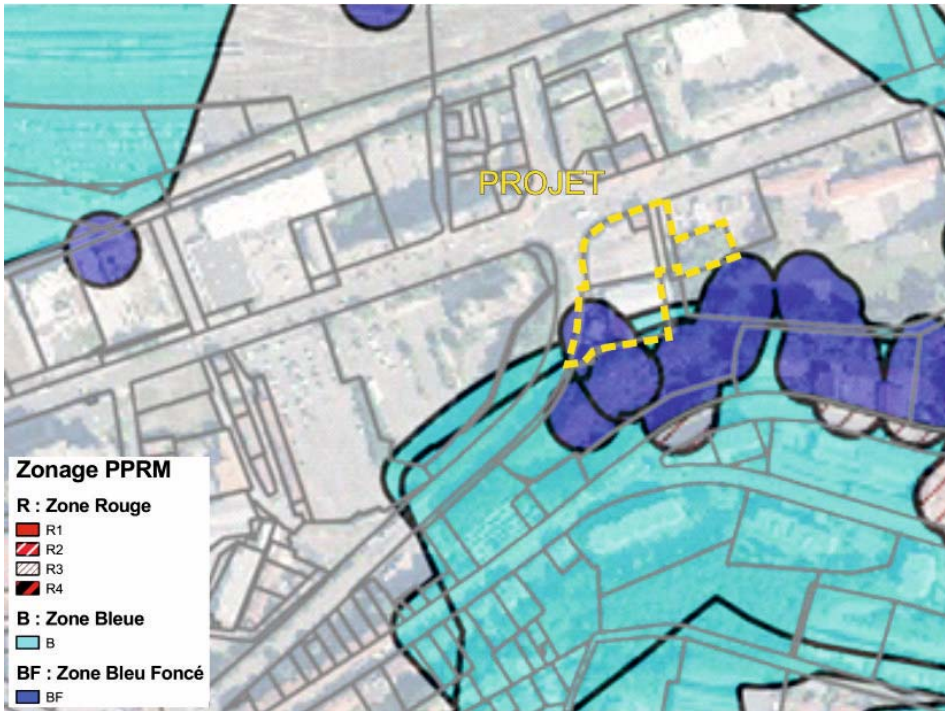
- Code : FR8201762
- Type de site : ZSC
- **Distance au site : 950 m**

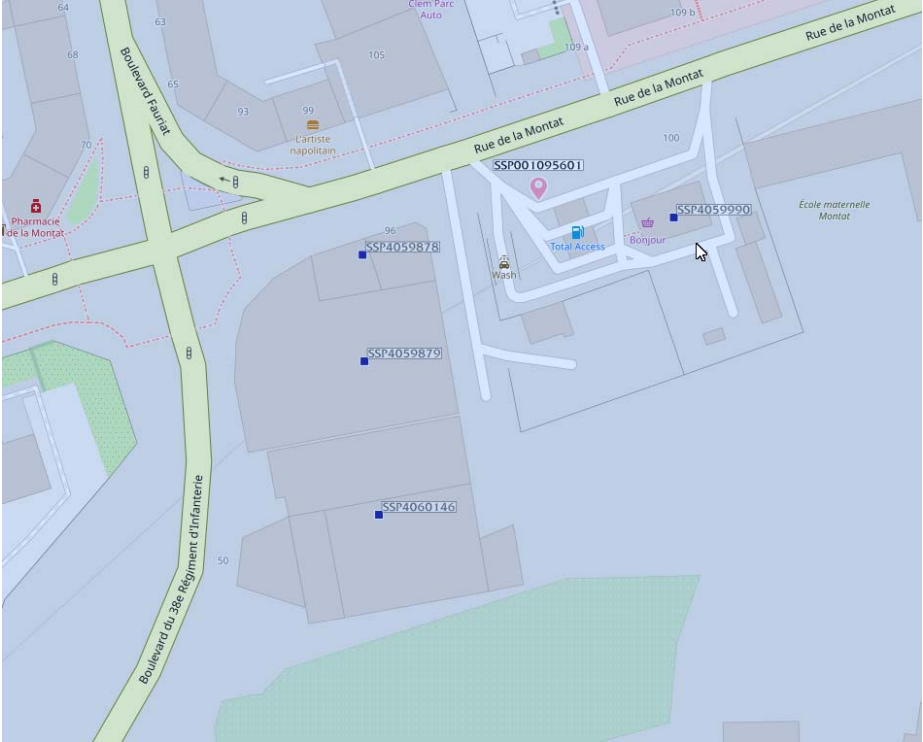


ZNIEFF	
Sur le site :	Aucune
A proximité	CONTREFORTS SEPTENTRIONAUX DU MASSIF DU PILAT- • Code : 820002647 • Type : II • Distance au site : 2,9 km



PRESENCE DE CHIROPTERES/GITES
Aucune de trace de guano n'a été observée, pas de traces d'indices de présence de Chiroptères observées dans les bâtiments.

PLANS DE PREVENTION DE RISQUE	
PPRI sur la commune :	PPRI "Bassin du Furan" approuvé le 30/11/2005 Le projet est situé hors zone inondable.
PPR Minier :	Le site recoupe le Plan de Prévention des Risques Miniers : - Zone B (bleue) : surface des parcelles cadastrales urbanisées ou non urbanisées potentiellement urbanisables concernées par un aléa de type « effondrement localisé » et/ou aléa « tassement » et/ou « glissement et/ou « échauffement » de niveau faible. - Zone BF (bleue foncé) : surface des parcelles cadastrales situées en zones d'intérêts stratégiques impactées par un aléa de type « effondrement localisé » niveau moyen, et/ou aléa de type « effondrement localisé sur puits » de niveau moyen ou faible, et/ou « puits sans aléa(PUSA), avec ou sans l'aléa « échauffement », « tassement » et /ou « glissement » et/ou « échauffement » de niveau faible.  <i>Extrait cartographie PPRN Miniers</i> Le projet respecte La réglementation de ces zones.
PPR retrait gonflement argile :	Terrain situé dans la zone sensible au Retrait Gonflement argile – PPR approuvé le 30 septembre 2014.

SITES ET SOLS POLLUES		
Site BASOL	Aucun site pollué ou potentiellement pollué selon la base de données BASOL et géorisque.fr	
Site BASIAS	3 sites recensés dans la Base de données des anciens sites industriels et activités de services recensé sur le site : • SSP4059878 : Coopérative des Mineurs de la Loire • SSP4059879 : Paul PERRIER, anc. Denis PERRIER le père • SSP4060146 : M. Emile PERRIER, anc. SARL SOCAIN (Sté de Carrosserie Industrielle)  (géorisques.fr)	
Diagnostics pollution du site	Etudes été réalisées :	Prescriptions / Mesures d'actions à mener :
	Réparage Amiante (AE DIAG Septembre 2025) : Le pré-rapport indique la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante (peinture, joint de mastic vitrage, panneaux et plaques).	• Réalisation d'investigations approfondies. • Gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante au moment des travaux, intervention d'une entreprise spécialisée dans la dépollution amiante. • Evacuation et transfert vers un centre de stockage et traitement spécialisé.

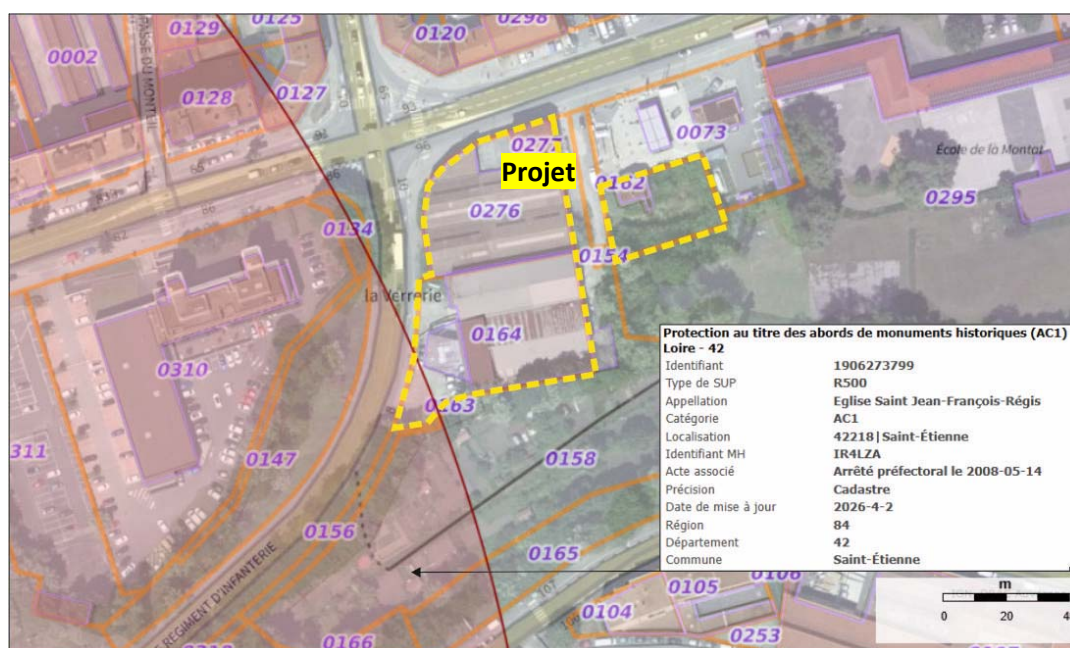
	Diagnostic de la qualité environnementale des sols (AMETEN Novembre 2025) : Les investigations sur les sols mettent en évidence des anomalies en éléments métalliques dans les remblais du site (arsenic, cuivre, mercure, plomb et zinc), une forte anomalie en composés organiques et des anomalies plus relatives en composés organiques. - Analyses des Enjeux Sanitaires (AMETEN Décembre 2025) : Incompatibilité sanitaire des milieux en l'état avec les futurs employés concernant l'inhalation de composés volatils (benzène, éthylbenzène), l'inhalation et l'ingestion de poussières (arsenic, benzo(a)pyrène)	• Suppression de l'ensemble des pollutions en BTEX afin de supprimer les expositions par inhalation de composés volatils, ou la purge des pollutions en BTEX représentant un risque par inhalation en extérieur identifié au droit des mailles SC20 et SC26 et la mise en place d'un taux de renouvellement de 2,6 volumes/heure minimum dans le bâtiment. • Mise en place d'un recouvrement des terrains contaminés en place par les dalles béton, les enrobés ou une couche de terre végétale inerte sur l'intégralité des surfaces afin de supprimer la voie de transfert inhalation et ingestion de poussières de sols. • Application des recommandations d'AMETEN dans le projet d'aménagement.
--	---	--

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Périmètre de monument historique :

L'extrémité Sud-Ouest du terrain recoupe le périmètre de protection du monument historique inscrit (AC1) :

- Eglise Saint Jean-François-Régis
- Identifiant 1906273799
- Arrêté préfectoral le 2008-05-14



(Cartographie Atlas des patrimoines)

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Une gestion des eaux pluviales sera mise en œuvre pour ne pas aggraver les écoulements en aval du site.

L'étude géotechnique / sol a mis en évidence des terrains à la perméabilité très faible.

Les eaux seront gérées sur la parcelle et renvoyées à débit régulé vers le réseau public.

La gestion des eaux pluviales sera conforme aux prescriptions de la commune.